

CONCOURS INTERNATIONAL DE POÉSIE

LA PLUME D'OR

- 2026 -

31^{ème} Édition - Concours de Poésie - Français - Alsacien - Allemand

REGLEMENT

L'association La Plume Colmarienne, encouragée par l'Office Municipal de la Culture organise la 32^{ème} édition de son concours de poésie « **La Plume d'Or** ».

- ARTICLE 1 : Le concours de poésie est ouvert du **15 septembre 2025 au 15 janvier 2026**
- ARTICLE 2 : Les thèmes sont libres.
- ARTICLE 3 : Chaque poème proposé doit être **dactylographié et ne pas dépasser 40 lignes sur une seule page** (sous peine de ne pas être pris en compte).
- ARTICLE 4 : Chaque candidat pourra envoyer trois œuvres (pour participer au prix florilège, trois poèmes sont demandés).
- ARTICLE 5 : Le droit de participation est fixé à 22 € pour la catégorie adulte et à 10 € pour les catégories juniors 8 - 18 ans (frais de dossier).
- ARTICLE 6 : Envoi : 1 enveloppe contenant : 1 enveloppe avec les œuvres non signées, une enveloppe avec la liste des titres, le chèque (à l'ordre de La Plume Colmarienne), les coordonnées de l'auteur ainsi que la date de naissance pour les catégories juniors et une enveloppe timbrée.
- ARTICLE 7 : Les poèmes seront inédits.
- ARTICLE 8 : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucune œuvre présentée ne correspond aux critères de sélection.
Dans le cas où le jury n'aurait reçu qu'un seul texte dans une catégorie il s'abstiendrait de décerner un prix afin de garder l'esprit de concours et les frais d'inscription seraient remboursés au candidat.
- ARTICLE 9 : Les prix seront décernés lors d'une rencontre Musique et Poésie dont le déroulement est prévu fin mars 2026.
- ARTICLE 10 : Les lauréats seront récompensés par des ouvrages littéraires, diplômes... Leurs œuvres pourront être publiées dans un recueil collectif. En cas d'absence des auteurs lors de la remise des prix, seul le diplôme leur sera envoyé.
- ARTICLE 11 : Les lauréats « Plume d'or » des années précédentes participeront à un classement séparé pour le « Mot d'Or ».
- ARTICLE 12 : Les décisions du jury seront sans appel.

- ARTICLE 13 : Les œuvres ne seront pas restituées, sauf sur demande et contre un titre de paiement (frais d'envoi).
- ARTICLE 14 : Dans les catégories « Junior » les textes doivent exclusivement être composés par les candidats eux-mêmes.
- ARTICLE 15 : Les membres du jury et leur famille ne pourront pas participer au concours.
- ARTICLE 16 : les textes sont à envoyer à **partir du 15 septembre 2025 et ce jusqu'au 15 janvier 2026 dernier délai** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Association PLUME COLMARIENNE
Maison des Associations
6 route d'Ingersheim
68000 COLMAR

LES PRIX

Catégorie adulte → Un Prix Plume d'Or
Un Prix Plume d'Argent
Un Prix Plume de Bronze
Un Prix Office Municipal de la Culture (pour les participants de la Région)
Trois Prix « Florilège » (pour l'ensemble de **trois** textes présentés)
Un Prix pour le Mot d'Or qui récompense un des lauréats (Plume d'Or) des années précédentes.

Catégorie junior → catégorie 8 - 11 ans
catégorie 11 - 14 ans
catégorie 14 - 18 ans

3 Prix pour chaque catégorie.

Texte alsacien → 2 Prix, soit :

Prix Gaston PETER
Prix Bernard HARTH

Texte allemand → 2 prix, soit :

Prix Johann Wolfgang GOETHE
Prix Conrad PFEFFEL

Les lauréats des Prix « alsacien et allemand » ne pourront se représenter dans ces mêmes catégories pendant 2 ans.

www.laplumecolmarienne.com
laplumecolmarienne@orange.fr
03 89 24 20 84